



Rentrée 2026-2027

GARDERIE

Mairie Saint Félix de Lunel
387 rue du Renouveau
12320 St Félix de Lunel
Tél : 05.65.44.61.52
Mail : mairie@saint-felix-de-lunel.fr

Mairie de Sénergues
54 rue des Ecoles
12320 Sénergues
Tél : 05.65.69.85.72
Mail : mairie@senergues.fr

NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

La garderie extrascolaire sera à votre disposition sur les écoles de LUNEL et de SENERGUES.

Les enfants seront accueillis gratuitement tous les jours :

- Site de Sénergues : de 8h à 8h50 et de 16h45 à 17h15.
- Site de Lunel : de 7h30 à 8h50 et de 16h45 à 17h15.

La garderie du soir à Lunel (17h15-18h30) et à Sénergues (17h15-18h15) sera facturée 1.50 euros par jour avec un paiement trimestriel.

Pour le site de Sénergues, la garderie ne fonctionnera que sur inscription obligatoire au préalable auprès de la Mairie.

Les parents intéressés sont priés de se faire connaître auprès de la Mairie du site concerné avant la rentrée par courrier ou par mail avec un RIB pour prélèvement automatique.

Rappel : règles de fonctionnement sur le temps périscolaire (12h-13h50 et après 16h45) :

- Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la Cantine et qui rentrent donc manger à la maison, ils doivent être récupérés à 12h et ramenés à 13h50, pas avant, car n'étant pas inscrits à la Cantine ils ne sont pas sous la responsabilité des surveillantes pendant ce temps-là.
- De même, à 16h45 les enfants qui ne partent pas avec le ramassage doivent être récupérés au maximum à 17h, pour les mêmes raisons citées en dessus, sauf s'ils sont inscrits à la garderie bien évidemment.

les maires Sébastien COSTES, Daniel JOULIA, Guy VISSEQ



Rentrée 2026-2027

CANTINE

Pour la rentrée 2026, nous vous informons que nous maintenons la même organisation pour les commandes des repas de la cantine. **Le service traiteur « Nos Invités »** à Bruejols se charge de la préparation et de la livraison des repas (les menus sont consultables et affichés à l'école, ils vous seront également envoyés par mail).

→ L'inscription de vos enfants prenant le repas à la cantine devra être faite chaque semaine, auprès de Françoise FAYEL et par le biais du cahier rouge afin que la maîtresse en soit aussi informée.

Pour assurer un bon fonctionnement des commandes, il est demandé :

de prévenir Françoise à la cantine pour tout ajout ou annulation de repas non prévus le Mardi avant 15h de la semaine A pour la semaine B.

Une tolérance est faite pour annuler les repas auprès de Françoise

* le lundi avant 15h pour le jeudi et vendredi de la même semaine.

* le vendredi avant 15h pour le lundi et mardi de la semaine suivante.

(Il sera accordé une franchise pour une absence non signalée par mois)

A partir du 1er septembre 2026

le prix du repas sera **de 4.70 euros**

(les Mairies du RPI prenant maintenant à leur charge 0.21 euros par repas pour faire face à une hausse de 0.07 euros le repas par rapport à l'an passé).

→ **Inscription administrative :**

Pour les enfants nouvellement inscrits à l'école de Lunel souhaitant manger à la cantine, merci aux parents de venir vous inscrire à la mairie de Saint-Félix-de-Lunel.

La dématérialisation (zéro papier: chèques, enveloppes, timbres,...) gagne nos services administratifs et le paiement des repas de la cantine se fait par prélèvement bancaire (imprimé à compléter au secrétariat de mairie sur présentation d'un RIB, horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi 8h30-12h30).

Merci de votre compréhension, restant à votre disposition.

Le Maire, Guy VISSEQ

FÊTE DE LUNEL

24, 25 et 26 Juillet

DIM 26

8H00

Petit Déjeuner

salé ou sucré

10H30

Messe suivie d'un vin d'honneur

16H30

Jeux en plein air pour les enfants
(avec eau), entrée libre, buvette

20H00

Marché Nocturne animé par "Chill"

Cochon grillé et Aligot

Repli à l'intérieur si mauvais temps

